



LES ÉTATS ET LA DETTE

*

* * *

TEXTES PROPOSES PAR LE COLLECTIF MALOUIN

*

[Page 2 : Introduction](#)

[Page 3 : L'Argentine](#)

[Page 4 : L'Équateur](#)

[Page 6 : L'Islande](#)

[Page 9 : Droit international : L'Acte Souverain](#)

[Page 11 : Conclusion](#)

Document réalisé par Brigitte Flahaut, Michèle Rault et Catherine Gauvain

I. INTRODUCTION

La crise de la dette en Europe fait des ravages : la Grèce est exsangue, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre suivent le même chemin. La France est menacée. Toute l'Europe semble s'acheminer irrévocablement vers la réduction du patrimoine national, des services publics et des droits sociaux afin de rembourser la Dette de l'État envers ses créanciers.

Or en Europe comme aux États-Unis, une idée a servi de clé de voûte à l'architecture européenne depuis Maastricht : **les marchés sont plus intelligents que les gouvernements et les électeurs**. Ils sauront se réguler d'eux-mêmes.

La zone euro a été conçue pour éliminer les politiques économiques volontaristes et placer les **États sous le pilotage automatique des marchés** :

- *concurrence fiscale et sociale au sein d'un marché libre et non faussé* ;
- *réduction des recettes publiques pour augmenter la compétitivité* ;
- *obligation faite aux États, en cas de déficits, de se financer sur les marchés* ;
- *interdiction faite aux États de s'entraider financièrement... :*

La tentative désespérée de sauver cette architecture aux principes obsolètes ne peut qu'échouer, fût-ce avec des **eurobonds** (des titres communs pour mutualiser la dette des pays de la zone euro) qui resteront soumis au jugement et donc aux critères de "bonne gestion" des marchés.

L'échec programmé de ce sauvetage peut déboucher dans les années à venir sur un éclatement de l'euro et un déferlement des courants nationalistes, autoritaires et xénophobes qui travaillent les sociétés européennes.

Mais le pire n'est pas certain.

D'autres pays ont été atteints de plein fouet par des crises financières et qui **ont fait un autre choix que de se soumettre** au directives drastiques des organismes internationaux, Banques Centrales, FMI, CIRDI*, banques privées, agences de notation. A un moment donné, la **population de ces pays s'est révoltée et a dit « NON »**. Leurs gouvernements ont fini par les entendre.

Nous allons étudier trois de ces pays les plus connus : **l'Argentine, l'Équateur et l'Islande**. Sous forme de fiches de synthèse, nous décrirons la crise elle-même, les mesures prises et leurs conséquences pour chacun d'eux.

Nous terminerons par un article concernant **l'Acte unilatéral souverain** d'un État., la justification de cet acte souverain en droit international et les conséquences qu'il entraîne.

***CIRDI** : la Cour Internationale de Règlement des Différends en matière d'Investissement est un tribunal d'arbitrage international

II. L'ARGENTINE

1. LA CRISE

A deux reprises depuis 1998, le FMI avait imposé des plans d'ajustement et d'austérité extrêmement sévère mais sans résultats probants.

Baisse des salaires, augmentation des impôts, privatisation des entreprises publiques, ces mesures avaient précipité l'Argentine dans une catastrophe sociale : 54% de pauvres, 35% de chômeurs, famine pour les plus démunis, les petits épargnants ruinés.

En 2001, la situation de l'Argentine était catastrophique : le peso étant adossé au dollar depuis une dizaine d'années, l'Argentine avait accumulé une dette de 190 milliards de dollars, soit 134 % de son PIB

La population argentine s'est révoltée.

Pendant des semaines des grèves et des mouvements d'insurrection ont paralysé les villes. Une grande alliance s'est formée entre les chômeurs et la classe moyenne, qui a finalement imposé la chute du gouvernement du président DE LA RUA en décembre 2001.

2. LES MESURES

- *En avril 2002, le gouvernement décide de se passer des aides du FMI et des marchés financiers. Le ministre de l'Economie est Roberto Lavagna suspend son soutien financier aux banques et met en place un contrôle des changes drastique ...*
- *Par un « acte souverain », il décide une suspension de paiement qui va durer 3 ans. Le défaut de paiement se monte à 100 milliards de dollars. C'est l'importance de ce défaut qui amènera les créanciers à négocier, par peur de tout perdre.*
- *Fin 2005, après une négociation très réussie avec les banques, la réduction de la dette de 60 % est acceptée par 75 % des créanciers.*
 - Le remboursement anticipé du FMI permet de se libérer de sa tutelle
 - La dette de 6 milliards de dollars au Club de Paris est suspendue et est toujours « en négociation » - sans que celui-ci proteste par peur de voir d'autres pays suivre l'exemple de l'Argentine.

3. CONSEQUENCES

- *- La dévaluation du peso de 70% en avril 2002 provoque d'abord une baisse des salaires, une hausse de l'inflation mais aussi une forte hausse des profits.*
- *- Une partie des rentes captées par l'État est redistribuée pour soutenir la demande interne, réduire la pauvreté et le chômage.*
- *- Favorisées par la sous-évaluation du peso et par des prix internationaux avantageux, l'Argentine devient le cinquième exportateur de produits alimentaires (soja).*

Après avoir plongé, l'économie argentine entame un processus de croissance soutenue. La rupture des relations financières internationales a apporté un ballon d'oxygène pour l'économie argentine pendant la période de récupération.

L'Argentine, avec une croissance de 8 à 9 %, fait aujourd'hui partie du G 20 !

Et lors de la crise de 2008, cette déconnection vis-à-vis de l'international a apporté une protection à l'économie argentine.

Pourtant, la dette argentine a à nouveau atteint un niveau élevé. Pourquoi ?

4. ANALYSE

Si le défaut de paiement a permis une négociation exemplaire de la dette argentine avec ses créanciers, certaines mesures ont manqué pour en consolider les effets positifs.

- L'Argentine n'a pas pu mettre en place un audit de la dette pour évaluer les irrégularités des banques, qui sont restées de ce fait impunies.

- La fuite des capitaux n'a pas été enrayer par un contrôle sur la sortie des fonds des résidents

- Les banques n'ont pas été nationalisées

Par ailleurs, lors des négociations, l'Argentine avait inclus des clauses très favorables aux créanciers dans les nouveaux bons, pour les rendre attractifs. Ces bons sont liés à la croissance du PIB : plus le PIB croît, plus les intérêts augmentent.

L'ajustement technique dû à la différence de change entre peso argentin, dollar, euro et yuen, se répercute également sur l'augmentation de la dette.

Or, si le remboursement de la dette dépasse le montant prévu à cet effet - soit 2 % du PIB - les intérêts non payés sont capitalisés (cumulés) et les remboursements de capital sont rééchelonnés. La dette continue ainsi à augmenter.

Ainsi après une période de grâce issue de la « négociation la plus réussie de l'histoire », la dette publique revient au centre les problèmes de l'économie argentine.

L'économiste Michel Aglietta dans son ouvrage « Zone euro : éclatement ou fédération » fait un parallèle entre la situation actuelle de la Grèce avec celle de l'Argentine en 2001.

Voir également l'interview de Roberto Lavagna « Nous avons sauvé les gens plutôt que les banques ». Libération 7 mars 2012.

III. L'EQUATEUR

1. LA CRISE

- En 1981, la réserve Fédérale décide de porter les taux d'intérêts américains à 21 %
- L'Equateur ne peut rembourser sa dette.
- Le FMI impose un plan d'ajustement structurel : privatisation, démantèlement des acquis sociaux
- Crise en 2007, sept mois après son élection, le président Rafaël CORREA met en place une commission d'audit de la dette composée de 18 experts, dont le CADTM.
- Les conclusions montrent, après plus d'une année de travail, que de nombreux prêts ont été accordés en violation des règles élémentaires de droit international.
- La dette est déclarée immorale et illégitime.

2. LES MESURES

- En novembre 2008, L'Équateur décide de suspendre le remboursement des titres de la dette venant à échéance en 2012 et en 2030. Le pays fait défaut sur sa dette extérieure.
- En droit international : c'est un acte unilatéral, acte souverain de l'État, qui prévoit en même temps le droit à la réparation.
- Les possesseurs de titres de la dette (souvent des banques américaines) vendent massivement de peur qu'ils ne perdent toute valeur.

- L'Équateur rachète ces titres 3,5 fois moins chers : 900 millions de dollars au lieu de 3,2 milliards de dollars.
- Ce rachat annule les intérêts.
- Capital plus intérêts : l'État économise 7 milliards de dollars.
- Ceci a permis de **dégager de nouveaux moyens pour financer** les dépenses sociales dans la santé, l'éducation, l'aide sociale et le développement d'infrastructures de communication.
- L'Équateur décide de se libérer des marchés financiers internationaux : il **rompt avec le FMI et la Banque Mondiale**
- Il décide de se financer auprès de l'**UNASUR**, un **système alternatif** aux marché financiers et au circuit du dollar et qui finance 12 pays d'Amérique centrale regroupés autour de la **Banque du Sud**.
- En septembre 2008, la nouvelle **Constitution équatorienne** est soumise au **référendum et adoptée au suffrage universel**. Elle représente une grande avancée en matière d'endettement par ses articles 290 et 291. (en annexe)

L'exemple est suivi par la Bolivie et le Venezuela.

3. LES CONSEQUENCES

En 2010, la croissance est de 3,7 %. Elle devrait dépasser 5 % en 2011.

Les **dépenses sociales et des infrastructures** passent de 60 % en 2006 à 300 % en 2010.

La constitution équatorienne

Article 290

1 - On ne recourra à l'endettement public que si les rentrées fiscales et les ressources provenant de la coopération internationale sont insuffisantes

2 - On veillera à ce que l'endettement public n'affecte pas la souveraineté nationale, les droits humains, le bien-être et la préservation de la nature

3 - l'endettement public financera exclusivement des programmes et projets d'investissement dans le domaine des infrastructures, ou des programmes et projets qui génèrent des ressources permettant le remboursement. On ne pourra refinancer une dette publique déjà existante qu'à condition que les nouvelles modalités soient plus avantageuses pour l'Équateur

4 - les accords de renégociation ne contiendront aucune forme tacite d'anatocisme ou d'usure

5 - les dettes déclarées illégitimes par un organisme compétent seront remises en cause. En cas de dettes déclarées illégales, on exercera le droit de récupération des sommes liées aux dommages qu'elles ont entraînés

6 - les actions en responsabilité administrative ou civile en matière de contraction ou de gestion de dette publique seront imprescriptibles

4 - l'étatisation des dettes privées est interdite

Article 291

Les organes compétents, déterminés par la constitution et la loi, réaliseront au préalable des analyses financières, sociales et environnementales de l'impact des projets afin de déterminer la possibilité de financement. Ces organes procéderont également au contrôle et à l'audit financier, social et environnemental à chaque phase de l'endettement public interne et externe, tant dans la phase du contrat que dans celles de la gestion et de la renégociation.

Systèmes alternatifs élaborés pour servir les intérêts des pays d'Amérique du Sud

BANQUE du SUD, mise en chantier en 2007 par 7 pays d'Amérique du sud (Argentine, Équateur, Bolivie, brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela) les dote d'une institution multilatérale publique qui financera des projets favorisant l'intégration et la réduction des asymétries entre pays, afin d'assurer la souveraineté alimentaire et énergétique, sur les ressources naturelles, le savoir et la santé.

ALBA (Alliance Bolivarienne pour les Amériques regroupant 8 pays dont l'Équateur) veut récupérer le contrôle public sur les ressources naturelles du pays et les grands moyens de production, de crédit et de commercialisation.

Au moyen du SUCRE, (Système Unifié de Compensation Régionale) qui serait une véritable monnaie commune, l'objectif est de « conquérir la souveraineté monétaire et financière » et de parvenir à l'indépendance vis-à-vis du dollar US dans le commerce régional.

MERCOSUR (Marché Commun du Sud regroupant Argentine, Paraguay, Uruguay, Brésil et Vénézuela) assure des mesures de protection de son marché intérieur contre les importations à bas prix en provenance de la Chine et de la zone dollar.

IV. L'ISLANDE

I. LES CAUSES

La crise en Islande est due au système bancaire, au gonflement des bilans des banques locales et à leurs stratégies risquées.

Les taux d'endettement, en cas de défaillance des banques locales, avaient la capacité intrinsèque de mettre le pays en faillite.

La prospérité de l'Islande a reposé durant quelques années sur des bulles immobilières et sur des engagements dans des montagnes de dettes, qui se sont révélées insolubles.

En 1999, le gouvernement islandais a commencé à privatiser le secteur bancaire qui a connu dans les années 2000 une croissance sans précédent.

Le système bancaire, sur-dimensionné, était dominé par trois méga-banques, *Kaupthing, Glitnir et surtout Landsbanki et sa filiale Icesave*. La City de Londres était leur terrain de jeu préféré. Pour faire profiter leurs actionnaires de bénéfices toujours plus grands, elles se sont dotées de fonds hautement spéculatifs et ont emprunté sans contrôle sur les marchés financiers internationaux. Elles ont proposé des prêts alléchants et des comptes courants dans d'autres pays, dont le Royaume Uni et les Pays Bas. Puis elles ont placé leurs réserves dans des produits financiers étrangers, les plus risqués et les plus nocifs.

Le FMI note dans ses rapports la taille « colossale » du secteur bancaire, mais au lieu d'en signaler le risque, il ajoute : « les perspectives à moyen terme de l'Islande restent enviables : des marchés ouverts et souples, des institutions saines... » (sic)

II. LA CRISE

En 2008, la crise éclate en onde de choc à la faillite de la banque Lehmann Brothers, à la suite de quoi les banques locales ne peuvent plus se refinancer sur les marchés financiers internationaux. Le 6 octobre 2008, les banques islandaises s'effondrent. La dette du secteur bancaire passe de 139 % du PIB en 2003 à 550 % du PIB en 2008.

Le FMI donne son accord le 24 octobre pour un prêt de plus de 2 milliards de dollars. En contrepartie, l'Islande doit s'engager dans un programme de redressement très contraignant, une cure d'austérité. L'État est sommé de re-nationaliser les banques, qu'il avait privatisées cinq ans auparavant, et d'endosser leurs dettes.

Les gouvernements britannique et hollandais, pour dédommager leurs ressortissants détenteurs de comptes dans les banques islandaises, présentent la facture à l'Islande : 3,9 milliards d'euros ! Une loi dite « Icesave » revient à faire payer 100 € par habitant et par mois pendant 8 ans pour la faillite d'une banque due à ses investissements hasardeux.

La population manifeste son désaccord. Une **gigantesque pétition rassemblant un tiers des habitants de l'île** a exigé l'organisation d'un référendum portant sur le remboursement des dettes de la banque islandaise ICESAVE, filiale de LANDSBANKI. Devant la pression de la rue, le président refuse de signer et appelle à un référendum

Par le référendum du 6 mars 2010, les islandais ont répondu NON et refusent l'accord à plus de 93 %. Les trois pays concernés, Islande, Royaume Uni et Pays bas) sont obligés de reprendre les négociations.

Mais sous la pression internationale, le gouvernement islandais a dû négocier un nouvel accord. A nouveau, suite à la mobilisation des citoyens islandais et à une nouvelle pétition, le président de la république organise un **deuxième référendum le 9 avril 2011**. Avec un taux de participation de 70 %, le peuple islandais se prononce à **58,9 % contre le deuxième plan proposé** et manifeste ainsi son refus de faire payer les pertes des banques par les contribuables. Il a laissé les banques faire faillite.

A la suite de quoi, Icesave sera obligée à rembourser les citoyens des deux pays impliqués dans sa faillite, l'Angleterre et les Pays Bas.

Ce n'est donc pas le peuple qui a payé pour la banque mais la banque qui a du assumer elle-même les conséquences de sa prise de risque démesurée.

III. LES MESURES

La Banque Centrale d'Islande n'étant pas en mesure de garantir le paiement des dettes contractées par les **banques privées**, celles-ci furent acculées au **dépôt de bilan**.

Après leur faillite, l'Islande les a **nationalisées**.

Les grandes banques et Icesave étant mises en liquidation, les créanciers n'ont été remboursés qu'à hauteur des actifs disponibles (Royaume Uni, Pays Bas, Union Européenne, FMI)

Le plan d'ajustement initial rejeté a été remplacé par un accord beaucoup plus favorable à l'Islande : ré-échelonnement significatif de la dette et taux d'intérêts plus bas.

Dévaluation de sa monnaie, le Krone : il a perdu 30 % en deux ans.

Dans un premier temps, le prix des produits importés a explosé provoquant une inflation très forte. Par la suite, la production locale s'est substituée progressivement aux importations, réduisant ainsi la dépendance.

La population a fini par changer son mode de consommation et l'a orienté vers des produits du pays. Cela a relancé l'emploi dans l'industrie locale.

Et la croissance réelle a fini par repartir, une vraie croissance fondée sur les revenus de la population et non sur l'endettement privé.

D'une économie d'importation, de service et de bulle immobilière, l'économie islandaise est devenue une économie de production, de pêche et d'industrie.

Par ailleurs, la dévaluation de la monnaie a rendu les exportations islandaises plus compétitives.

Contrôle des capitaux - Le gouvernement de l'Islande a permis d'éviter une panique financière en imposant des contrôles temporaires sur les capitaux, c'est-à-dire en limitant la possibilité pour les résidents de sortir des fonds du pays.

IV. LES CONSEQUENCES

Le chômage a fini par retomber : de 9,7 % à 7,3 %

La croissance est revenue : 1,3 % au troisième trimestre 2011

En refusant de payer des dettes indues, l'Islande a paradoxalement obtenu plus de confiance de la part des marchés financiers, et donc des taux d'intérêt plus bas. En effet, ce que le prêteur attend de l'emprunteur, c'est qu'il soit solvable et non qu'il soit vertueux !

Par ailleurs, **l'Islande a approfondi sa démocratie** :

C'est par deux référendums qu'elle a décidé de ne pas rembourser les dettes d'ICESAVE.

Elle a procédé à l'élection d'une Assemblée Constituante :

Le 27 novembre 2010 a lieu l'élection de cette Assemblée Constituante de 25 représentants.

Le 24 mars 2011, le parlement approuve la révision de la Constitution par un comité spécial du parlement, dont les membres seraient les mêmes que ceux de l'Assemblée Constituante.

*

* *

*

Bien que les mouvements sociaux de ces trois pays ne soient pas réellement parvenus à remettre en cause l'adhésion aux principes du libre marché, du néolibéralisme et de l'orthodoxie économique, on peut dire de l'Équateur, de l'Islande, et, dans une moindre mesure, de l'Argentine, qu'ils ont fait une révolution sans violence, qui a obligé les vrais responsables de la crise à payer, a approfondi la démocratie et qui a refondé l'économie en l'asseyant sur des secteurs réellement productifs.

V. DROIT INTERNATIONAL : L'ACTE SOUVERAIN

L'acte unilatéral souverain est une constante en droit international

L'acte unilatéral est un acte entièrement autorisé par le droit international.

(4° rapport de la Commission de droit international de l'ONU sur les actes unilatéraux).

L'acte unilatéral souverain découle de la souveraineté des États, est source de droit et **générateur d'obligations internationales**, ou créateur de droit.

L'audit qui déclare l'illégitimité de la dette est un acte gouvernemental souverain, relevant de compétences propres et reconnues en droit international.

Une fois l'acte souverain énoncé, on ne peut plus contester l'État qui proteste ou qui émet cet acte.

L'acte unilatéral est un acte souverain de l'État et qui renforce les actions judiciaires entreprises

par les citoyens. Les mouvements sociaux et les actions des citoyens

se renforcent mutuellement et sont alimentés par l'acte souverain.

La conséquence de cet acte souverain en est l'**obligation de réparation** reconnue par le droit international.

Il est de la responsabilité d'un État d'obliger la Banque Mondiale et le FMI ainsi que tous les organismes financiers nationaux ou internationaux, à respecter et à faire respecter les Droits Humains et de mettre en œuvre des contre-mesures en réaction à des actes illicites

Exemple 1 : l'État équatorien

1 - Comme État souverain, l'Equateur a décidé la **mise sur pied d'un audit de la dette** pour se prononcer sur son caractère légal ou illégal, légitime ou illégitime. En ce sens, l'**audit est un véritable acte unilatéral souverain**, relevant de compétences propres et largement reconnues en droit international. C'est un acte juridico-politique comme tout autre acte juridique international.

Il aurait pu tout aussi licitement, comme l'a fait l'Argentine, suspendre le paiement ou déclarer un moratoire jusqu'à ce que l'audit détermine le caractère licite ou illicite des dettes.

Les travaux d'audit de la dette confirmeront pleinement que l'État équatorien est fondé à répudier la dette externe en se basant sur son illégitimité et son caractère illicite.

Le pays suspendra ses remboursements et fera défaut sur sa dette externe

Cet acte viendra renforcer les mouvements de revendication et les actions judiciaires des citoyens pour exiger réparation des créanciers.

2 - Egalement acte unilatéral souverain la décision prise par le gouvernement de **retirer l'Equateur de la juridiction du CIRDI** (Cour Internationale de Règlement des Différends en matière d'Investissement).

En effet, les politiques d'ajustement imposées par le FMI, la Banque Mondiale et les organismes régionaux de financement reviennent à renoncer à l'exercice de la compétence des tribunaux nationaux - et d'octroyer ce droit à des tribunaux étrangers ou à des **tribunaux d'arbitrage** comme le CIRDI.

3 - Autre véritable acte souverain de l'État équatorien : la **mise en place de la nouvelle Constitution** relative à la dette et aux modalités de la contracter, adoptée par l'**Assemblée constituante** et devant ensuite être adoptée par le peuple équatorien par référendum.

Cette disposition constitutionnelle s'adresse aux **futurs créanciers**.

Ceux-ci, même soumis à d'autres règles d'autres États (Banque allemande soumise aux lois allemandes), ou par d'autres normes (celles du FMI, de la BID ou de la BM), ou situés hors territoire équatorien, devront se soumettre à cette disposition.

Pour que les prêts à venir soient considérés comme licites, tous les futurs créanciers auront à se soumettre à cette disposition constitutionnelle.

Exemple 2 : l'État paraguayen en 2005

Le 31 mai 2005, le tribunal fédéral suisse émet un jugement contre l'État paraguayen par rapport à une dette publique contractée auprès de banques suisses.

Face à cette décision arbitraire, le 26 août 2005, l'État paraguayen a promulgué un décret notifiant le refus de l'État de payer cette dette.

Le président du Paraguay, confirmant l'acte unilatéral et le refus de payer, a affirmé ce qui suit :

« Cette dette frauduleuse a été contractée par les membres d'une dictature corrompue qui, en connivence avec un groupe de banquiers internationaux, prétendent dépouiller de ce dont nous avons besoin d'urgence pour la paix sociale de notre pays».

En plus de déclarer le caractère frauduleux de la dette, le gouvernement paraguayen a exigé de la Suisse le paiement de réparations.

Exemple 3 : l'État bolivien

Le 2 mai 2007, l'État bolivien a dénoncé intégralement la juridiction du CIRDI dans tous les domaines. La rupture avec le CIRDI implique qu'il n'existe plus de consentement pour aucune forme d'arbitrage devant ce tribunal de la Banque Mondiale.

Cette décision a été précédée par la nationalisation des hydrocarbures ainsi que la soumission des personnes physiques et morales ou juridiques aux lois et aux tribunaux internes. C'est un défi ouvert aux transnationales du Nord, aux pays du Nord ainsi qu'aux institutions financières internationales contrôlées par ces mêmes pays.

Il s'agit d'un acte souverain unilatéral précédé par un autre qui a produit des effets directs en droit international. La Bolivie a ainsi récupéré pleinement ses compétences souveraines.

Les sociétés transnationales n'ont pas quitté le pays : elles ont renégocié les contrats, tous les contrats.

La Banque Mondiale ainsi que les banques privées internationales continuent de proposer des prêts à la Bolivie.

La Grèce

A propos de son pays, le grec Stathis Kouvélakis, enseignant en philosophie politique au King's College de l'Université de Londres, déclare que la seule alternative possible à la faillite actuelle est la cessation de paiement. Encore faut-il qu'elle soit de l'initiative du pays débiteur et non imposée par ses créateurs avec des conditions draconiennes.

Cela suppose que le pays retrouve sa souveraineté monétaire et sorte de l'euro qui se trouve au cœur du désastre actuel.

Ces mesures demanderaient à être complétées par la nationalisation du secteur bancaire, par le contrôle des capitaux et par l'imposition du capital et des couches les plus aisées.

Il ne s'agirait que d'un programme transitoire réaliste et radical mais qui frapperait au cœur l'acharnement destructeur des groupes dirigeants nationaux et européens.

Loin d'être un choix de repli national, il ouvrirait une brèche où pourraient s'engouffrer des forces encore hésitantes dans le reste de l'Europe.

VI. CONCLUSION

La Bolivie, l'Équateur et le Paraguay, l'Argentine - ou l'Islande - nous montrent la seule issue à laquelle tout État peut - devrait - recourir pour garantir les droits humains et remplir ses obligations internationales.

L'acte souverain ne fait que mettre la conduite de l'État en concordance avec le droit international et en conformité avec les exigences de respecter et de faire respecter les droits humains à l'encontre des gouvernements néolibéraux qui veulent transférer à des tribunaux étrangers des pays développés l'exercice de compétences qui sont le propre de l'État.

Aucun de ces pays n'a fait l'objet de représailles - contrairement à l'idéologie de « l'isolement ». Les États du Nord, l'État suisse, les institutions comme la Banque Mondiale, n'ont pas eu d'autre choix que de reconnaître la validité et les effets juridiques de ces actes.

Ces actes sont en effet licites par nature et corrigent de précédentes violations des obligations internationales.

L'État dispose donc de plusieurs options qu'il peut utiliser immédiatement :

- non paiement des intérêts
- déclaration de nullité ou d'illégalité qui fait jouer le régime de la responsabilité internationale, acte souverain fondé sur les résultats du travail d'audit.
- obligation de réparation

Face à la surdité des élites, une insurrection démocratique est nécessaire en Europe comme d'ailleurs aux États-Unis, dans le monde arabe, en Russie... Il s'agit de refonder la démocratie dans le champ politique, par un recours intense aux mécanismes de la démocratie directe (initiatives citoyennes, référendums révocatoires...) et de la démocratie délibérative (conférences citoyennes, deuxième Chambre tirée au sort....).

Ces actions disposeraient du soutien des mouvements sociaux : indigènes, syndicats, paysans, femmes, jeunes, mouvements des droits humains, mouvements écologistes, progressistes. Elles contribueraient à la mise en place d'une architecture internationale alternative correspondant aux besoins des peuples.